

La ressource en eau sur le bassin du Curé - Qualitatif

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :
© IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, Agence de l'eau Loire-Bretagne, ADES, ARS Nouvelle-Aquitaine

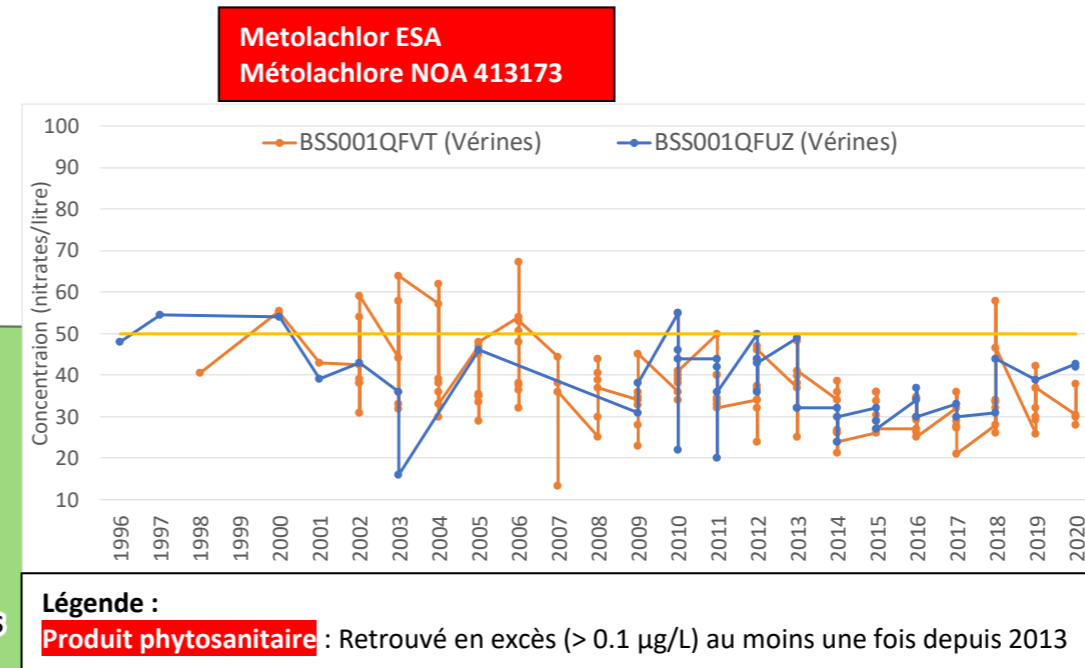
Masse d'eau	Evaluation de l'état - Etat chimique				
	Global	Nitrate	Pesticides	Paramètre déclassant	Indice de confiance
FRGG106 - Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis	Bon	Bon	Bon	/	Confiance

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	
		Avec ubiquiste	Sans ubiquiste
FRGT31 - La Sèvre Niortaise	Moyen	Bon	Bon
FRGC53 - Pertuis Breton	Bon	Mauvais	Bon

Ubiquiste = Ces molécules sont des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques qui ont été très largement émises et qui contaminent les milieux aquatiques (ex : les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le tributylétain et le mercure).

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	
		Avec ubiquiste	Sans ubiquiste
FRGC54 - La Rochelle	Bon	Bon	Bon

Masse d'eau	Evaluation de l'état - Etat chimique				
	Global	Nitrate	Pesticides	Paramètre déclassant	Indice de confiance
FRGG106 - Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis	Mauvais	Mauvais	Bon	Nitrates (QG)	Confiance



Captage Fermé en novembre 2023 car présence de chlorothalonil

Définitions :
PPR : Périmètre à l'intérieur duquel peuvent être réglementés ou interdits toutes sortes d'installations pouvant nuire à la qualité des eaux
AAC : Surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente les captages. Désigne la zone du programme Re-Sources (lutte contre les pollutions diffuses)

Légende :

- Bassin du Curé
- + Station de mesure - qualimètre
- ⋯ Périmètre de protection rapproché de captage (PPR)
- ▨ Aire d'alimentation de captage de La Rochelle (AAC)

Masse d'eau souterraine

- Bon état
- Mauvais état

Masses d'eau rivière

- Etat médiocre
- Etat moyen

Masse d'eau de transition

- ▨ Etat moyen

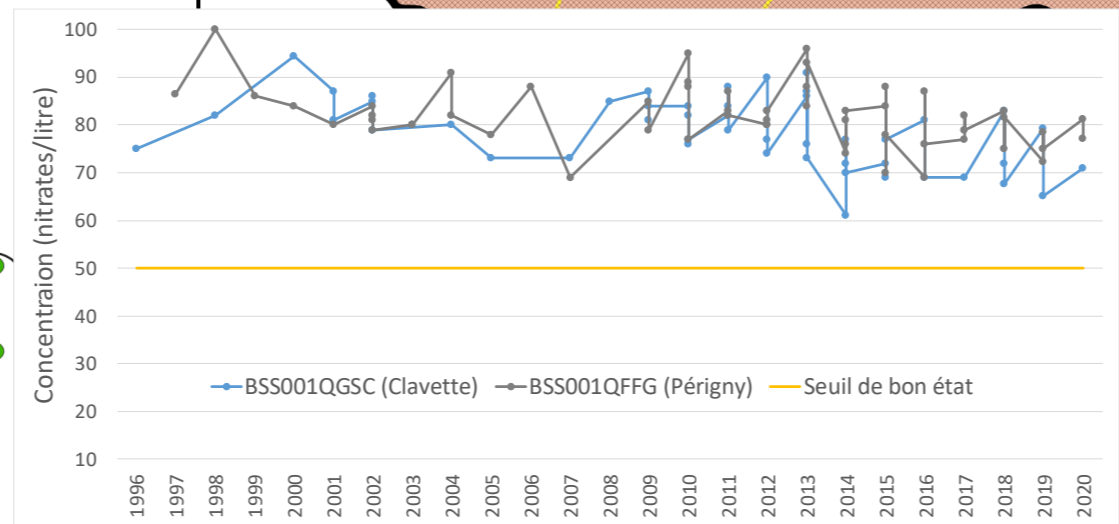
Masse d'eau côtière

- Bon état

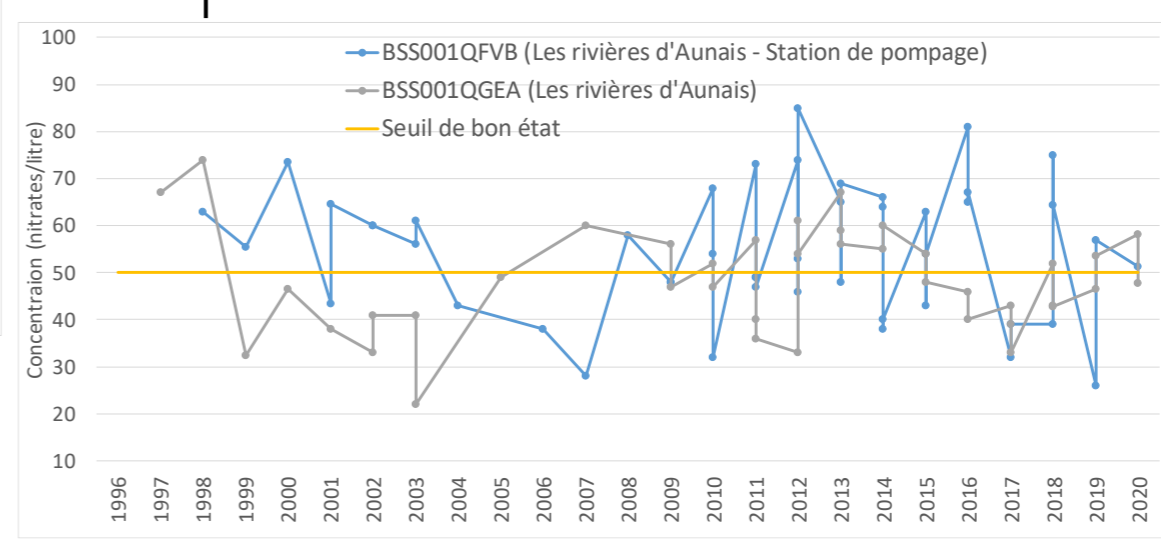
Qualité des zones de baignades (2021)

- 🌊 Excellente
- 🌊 Bonne
- 🚫 Fermée

Code + nom	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique générale
FRGR0608 - Le Curé et ses affluents	Moyen	Mauvais	Bon



Chlortoluron Diméthénamide Métazachlore ESA



Captage Fermé en novembre 2023 car présence de chlorothalonil

Mais risque de non atteinte du bon état en 2027 concernant nitrates et pesticides

Cartes présentées mais ayant fait l'objet de modifications suite aux groupes de travail (voir pages suivantes) :

Types de sol et assolement sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :
 © IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, RPG-ASP-2019, Cartobio, Chambre interdépartementale d'Agriculture 17-79 d'après données RPG-ASP-2019, 2021 PIGMA-IGCS-INRAE-2022

Groupe	Cultures	Part de SAU
Céréales	Blé tendre	30,4%
	Maïs grain et ensilage	15,3%
	Orge	9,2%
	Autres céréales	9,5%
Oléo-protéagineux	Colza	1,2%
	Légumineuse à grains	1,3%
	Autres oléagineux	1,3%
	Protéagineux	6,2%
	Tournesol	8,5%
	Prairies permanentes	8,1%
	Prairies temporaires	1,4%
	Fourrage	4,1%
	Gel (sans production)	1,9%
Autres cultures	Autres cultures industrielles	0,3%
	Divers	0,9%
	Fruits à coques	0,0%
	Légumes-Fleurs	0,3%
	Vignes	0,0%
	Plantes à fibres	0,0%

Marais récents calcaires :

Prairies permanentes sur **34%** de l'assolement.
 Puis 2 types de rotations courtes sur la majorité de la SAU :

- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- Tournesol / (Blé ou autre céréale)

Marais anciens calcaires :

Prairies permanentes sur **18%** de l'assolement.
 Puis 2 types de rotations courtes sur la majorité de la SAU :

- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- Tournesol / (Blé ou autre céréale)

Vallées tourbeuses :

Assolement très simplifié (terrains ennoyés et peu portants) :

- Prairies permanentes (56%)
- Maïs – Maïs - Maïs (21%)
- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé

Légende :

- ▭ Bassin du Curé
- ▭ Masse d'eau souterraine
- ▭ Parcelle irrigable
- ▭ Parcelles en agriculture biologique (2019)
- ▭ Prairies (2019)

Pédologie

Réserve utile (mm)	Pédologie
101 - 136	Terrasses de la Sèvre
79 - 101	Groies profondes
50 - 79	Groies moyennement profondes
0 - 50	Groies superficielles
152 - 182	Marais récents calcaires
136 - 152	Marais anciens calcaires
182 - 211	Vallées calcaires
	Vallées tourbeuses

Vallées calcaires :

Assolement très simplifié :

- Prairies permanentes (16%)
- Maïs – Maïs - Maïs (27%)
- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé

La surface irriguée représente environ 16% de la SAU du territoire.
 La SAU en agriculture biologique est de 4.3% en retrait par rapport aux objectifs nationaux (10%).

Depuis 1970 la SAU est restée quasiment constante (-6.4%) mais le nombre d'exploitation a chuté de -75%. La taille par exploitation a été multipliée par presque 4 (de 30 à 110 ha).

Le bassin est spécialisé dans les grandes cultures (67% des exploitations en 2022). Viennent ensuite la polyculture-élevage (13%), puis le maraichage (5%) et les différents élevages (ovins-caprins 4%, bovins lait 4%, bovins viande 2%, élevages hors sol 2%)

Groies moyennement profondes :

Rotation de deux-trois ans :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé (/ Ble ou Orge)
- Maïs / (Blé ou autre céréale ou Maïs). Moins commun que sur groies profondes

Groies superficielles :

Similaire aux groies moyennement profondes mais plus de séquences de rotations différentes avec les mêmes cultures :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé (/ Ble ou Orge)
- Maïs / (Blé ou autre céréale ou Maïs).

Groies profondes :

Beaucoup de rotation de deux ans majoritairement :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé
- Maïs / (Blé ou autre céréale).



Mairie de la Rochelle

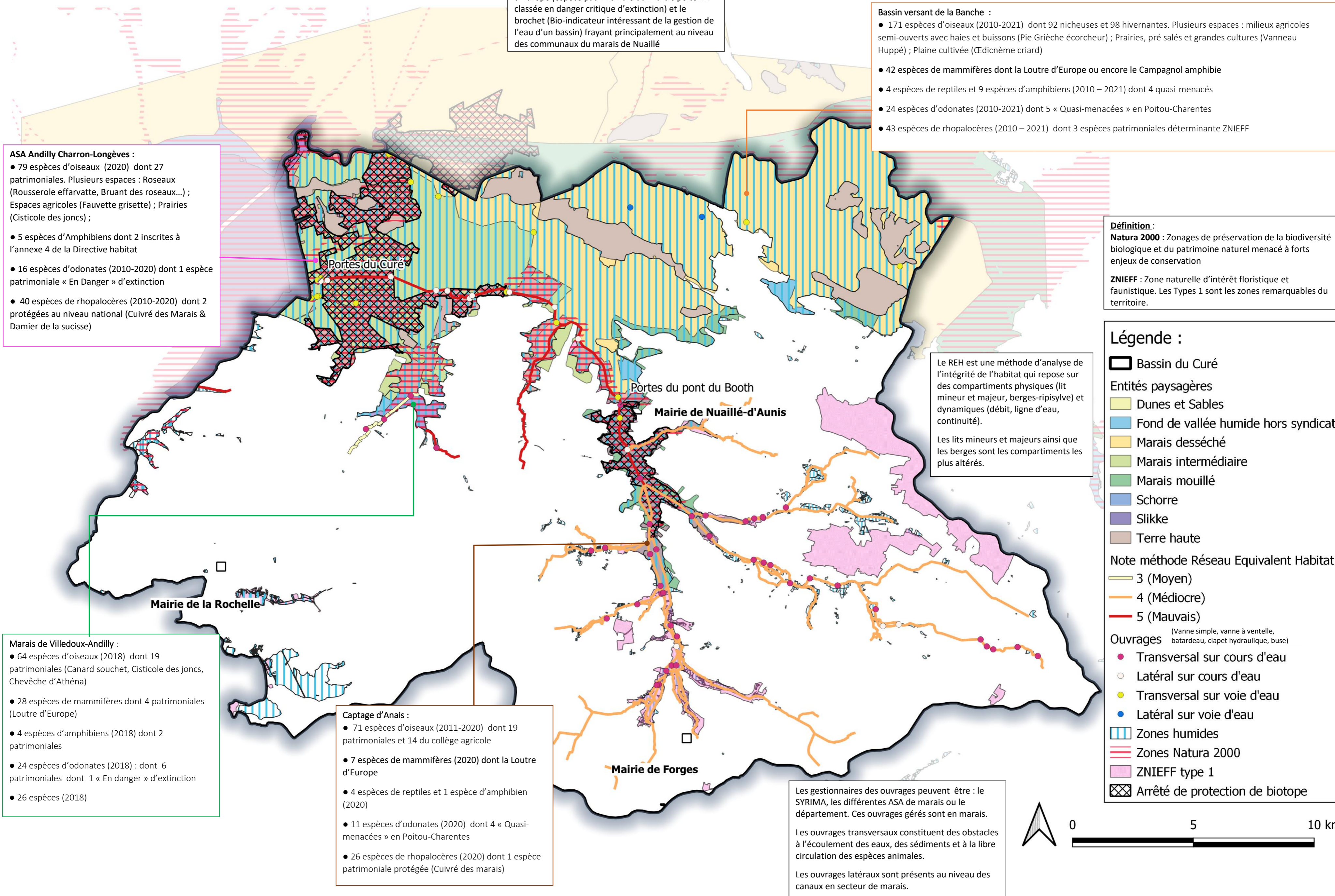
Mairie de Nuaille-d'Aunis

Mairie de Forges

Les milieux naturels sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :
 © IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019,
 SYRIMA, MNHN-INPN d'après données
 DREAL-2021, FMA, CDA La Rochelle, IBSN



Deux espèces patrimoniales aquatiques : l'anguille d'Europe (espèce patrimoniale du Marais poitevin classée en danger critique d'extinction) et le brochet (Bio-indicateur intéressant de la gestion de l'eau d'un bassin) frayant principalement au niveau des communaux du marais de Nuillé

Bassin versant de la Banche :

- 171 espèces d'oiseaux (2010-2021) dont 92 nicheuses et 98 hivernantes. Plusieurs espaces : milieux agricoles semi-ouverts avec haies et buissons (Pie Grièche écorcheur) ; Prairies, pré salés et grandes cultures (Vanneau Huppé) ; Plaine cultivée (Édicnème criard)
- 42 espèces de mammifères dont la Loutre d'Europe ou encore le Campagnol amphibie
- 4 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens (2010 – 2021) dont 4 quasi-menacés
- 24 espèces d'odonates (2010-2021) dont 5 « Quasi-menacées » en Poitou-Charentes
- 43 espèces de rhopalocères (2010 – 2021) dont 3 espèces patrimoniales déterminante ZNIEFF

ASA Andilly Charron-Longèves :

- 79 espèces d'oiseaux (2020) dont 27 patrimoniales. Plusieurs espaces : Roseaux (Rousserole effarvate, Bruant des roseaux...) ; Espaces agricoles (Fauvette grisette) ; Prairies (Cisticole des joncs) ;
- 5 espèces d'Amphibiens dont 2 inscrites à l'annexe 4 de la Directive habitat
- 16 espèces d'odonates (2010-2020) dont 1 espèce patrimoniale « En Danger » d'extinction
- 40 espèces de rhopalocères (2010-2020) dont 2 protégées au niveau national (Cuivré des Marais & Damier de la sucisse)

Définition :
Natura 2000 : Zonages de préservation de la biodiversité biologique et du patrimoine naturel menacé à forts enjeux de conservation
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique. Les Types 1 sont les zones remarquables du territoire.

Le REH est une méthode d'analyse de l'intégrité de l'habitat qui repose sur des compartiments physiques (lit mineur et majeur, berges-ripisylve) et dynamiques (débit, ligne d'eau, continuité).
 Les lits mineurs et majeurs ainsi que les berges sont les compartiments les plus altérés.

Légende :

- Bassin du Curé
- Entités paysagères**
- Dunes et Sables
- Fond de vallée humide hors syndicat
- Marais desséché
- Marais intermédiaire
- Marais mouillé
- Schorre
- Slikke
- Terre haute
- Note méthode Réseau Equivalent Habitat**
- 3 (Moyen)
- 4 (Médiocre)
- 5 (Mauvais)
- Ouvrages** (Vanne simple, vanne à ventelle, batardeau, clapet hydraulique, buse)
- Transversal sur cours d'eau
- Latéral sur cours d'eau
- Transversal sur voie d'eau
- Latéral sur voie d'eau
- Zones humides
- Zones Natura 2000
- ZNIEFF type 1
- Arrêté de protection de biotope

Marais de Villedoux-Andilly :

- 64 espèces d'oiseaux (2018) dont 19 patrimoniales (Canard souchet, Cisticole des joncs, Chevêche d'Athéna)
- 28 espèces de mammifères dont 4 patrimoniales (Loutre d'Europe)
- 4 espèces d'amphibiens (2018) dont 2 patrimoniales
- 24 espèces d'odonates (2018) : dont 6 patrimoniales dont 1 « En danger » d'extinction
- 26 espèces (2018)

Captage d'Anais :

- 71 espèces d'oiseaux (2011-2020) dont 19 patrimoniales et 14 du collège agricole
- 7 espèces de mammifères (2020) dont la Loutre d'Europe
- 4 espèces de reptiles et 1 espèce d'amphibien (2020)
- 11 espèces d'odonates (2020) dont 4 « Quasi-menacées » en Poitou-Charentes
- 26 espèces de rhopalocères (2020) dont 1 espèce patrimoniale protégée (Cuivré des marais)

Les gestionnaires des ouvrages peuvent être : le SYRIMA, les différentes ASA de marais ou le département. Ces ouvrages gérés sont en marais.
 Les ouvrages transversaux constituent des obstacles à l'écoulement des eaux, des sédiments et à la libre circulation des espèces animales.
 Les ouvrages latéraux sont présents au niveau des canaux en secteur de marais.

